



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221207-2022-212-DE
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **26 DEC. 2022**
N°2022- 212

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi, sept décembre à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi premier décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre de l'appel à projets France Relance « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » par l'Etat représenté par la Préfecture d'Ile-de-France

Rapporteur : Y. VIGUIE

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme BENOLIEL, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. CHATAUD (donne procuration à Mme THIROUX), M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme PARLOUAR (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DUVERGER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE), M. SOLARO, M. PESSOA GRIJO (donne procuration à M. PICOT), M. SUDRE (donne procuration à M. FAUTRE)

Secrétaire de séance : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 11

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Transports et Espaces Publics
Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le courrier, en date du 17 mars 2022, par lequel le préfet de la Région d'Ile-de-France, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet de création d'une passerelle modes doux sur les bords de la rive sud de la Marne et raccordement aux aménagements cyclables existants pour un montant de 200 384 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

Vu l'avis de 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements – Sécurité – ASVP émis lors de sa séance en date du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 30 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

L'Etat représenté par la Préfecture régionale d'Ile-de-France, au titre de l'appel à projets France Relance « Fonds mobilité actives – Aménagements cyclables », a accordé une subvention, à hauteur de 200 384 € en faveur du projet de création d'une passerelle modes doux sur les bords de la rive sud de la Marne et raccordement aux aménagements cyclables existants. Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVE** les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 200 384 € versée par la Préfecture régionale d'Ile-de-France en faveur du projet de création d'une passerelle modes doux sur les bords de la rive sud de la Marne et raccordement aux aménagements cyclables existants.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

 **Monsieur Laurent JEANNE**
Maire de Champigny-sur-Mame
Conseiller Régional d'Ile-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME